



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7995

Texte de la question

M. Patrice Verchère appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur le conseil des ministres du 17 mai 2012 où, à l'issue de ce dernier, le Gouvernement faisait savoir qu'il entendait restreindre drastiquement le nombre de collaborateurs dans les cabinets ministériels. Ainsi, il a été décidé qu'il y aurait quinze conseillers pour un ministre de plein exercice et dix pour un ministre délégué. À ce jour il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de collaborateurs employés dans son cabinet.

Texte de la réponse

Le cabinet du ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, est composé de dix collaborateurs selon la liste suivante parue au Journal officiel du 5 juillet 2012 : - directrice du cabinet ; - directrice adjointe du cabinet ; - chef de cabinet ; - conseiller spécial ; - conseillère relations presse et communication ; - conseiller stratégies de développement durable ; - conseiller biens publics mondiaux et gouvernance ; - conseillère développement ; - conseillère partenariats et sociétés civiles ; - conseillère parlementaire et coopération décentralisée.

Données clés

Auteur : [M. Patrice Verchère](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7995

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Développement

Ministère attributaire : Développement

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5840

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7178